



PROFESSION DE FOI DE LA LISTE SECTION 26 OUVERTE AUX SYMPATHISANT·E·S NON SYNDIQUÉ·E·S



COMPOSÉE SUR LA BASE DU RESPECT DES CONCEPTIONS COMMUNES POUR LE MÉTIER ET LE SERVICE PUBLIC.

LE CNU EST UNE INSTANCE DÉMOCRATIQUE ESSENTIELLE POUR L'EXAMEN COLLEGIAL DE NOS MISSIONS PAR DES PAIRS DE NOTRE DISCIPLINE.

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaires d'état des enseignant·e·s-chercheur·e·s (EC) face aux pouvoirs locaux et à leurs arbitraires, le CNU est la cible régulière d'attaques visant à sa dénaturation ou sa disparition. La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie pleinement son cadre national pour la défense des missions de service public, pour le développement des disciplines (et de la diversité en leur sein) et des approches interdisciplinaires, pour l'égalité de traitement des EC entre établissements à travers la gestion nationale de nos carrières, pour l'affirmation du lien enseignement et recherche, pour la défense de nos statuts et des libertés académiques.

NOS PROPOSITIONS

CARACTÈRE NATIONAL DU STATUT ET RÔLE DU CNU

Nous sommes profondément attaché·e·s au caractère national du statut des EC. Le SNESUP-FSU s'est opposé à la mise en place des CPJ et à la multiplication des CDI de mission. Il est attaché au double contingent en local et au national attribué par les sections CNU pour les promotions de grade, ainsi que pour les CRCT. Il défend le caractère décisionnaire du CNU pour l'attribution de la composante individuelle du RIPEC et des promotions internes prévues par le repyramidage.

QUALIFICATION

La politique de gels de postes des établissements entraîne un gâchis humain et scientifique considérable. Le SNESUP-FSU revendique des créations de postes de MCF et PU et défend la qualification, en tant que reconnaissance nationale de l'aptitude à l'exercice des missions d'enseignant·e-chercheur·e.

SUIVI DE CARRIÈRE

Le SNESUP-FSU s'oppose au suivi de carrière des EC dans ses dispositions actuelles, notamment son caractère obligatoire et non confidentiel, ainsi qu'à toute modulation de service qui en découlerait. Il dénonce l'absence de moyens donnés par le ministère aux établissements pour mettre en œuvre d'éventuelles recommandations des sections CNU, et revendique plus de moyens pour l'amélioration des conditions d'exercice des EC.

PROMOTIONS

Nous défendons une augmentation des promotions sur tous les passages de grade, MCF comme PU, le déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades, et le maintien

des quotas de promotions nationales proposées par le CNU, qui permet une gestion de carrière disciplinaire.

Repyramidage : Le SNESUP-FSU s'oppose au localisme du système actuel et défend un dispositif de repyramidage national où le CNU jouerait pleinement son rôle, en classant les dossiers par sections. Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles, il rappelle que le repyramidage doit être un levier pour atteindre une égalité femmes-hommes effective.

CRCT

Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés par les établissements dans l'année antérieure, entraînant une diminution continue (-10 % en 8 ans). Le SNESUP-FSU revendique à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national ainsi qu'un contingent supplémentaire de CRCT suite à un congé de maladie ou à une mission d'intérêt collectif. Le SNESUP-FSU a obtenu la création d'un contingent spécifique suite à un congé maternité, parental ou d'adoption, au respect duquel il est attentif.

RIPEC

Le constat de localisme et de traitement inégalitaire est flagrant. Entre établissements, les disparités sont visibles au niveau des montants attribués et les méthodes d'évaluation des dossiers ne permettent pas toujours d'apprécier les spécificités de toutes les communautés. Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU sont opposés à la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des EC. Ils dénoncent la logique des primes qui est un pis-aller pour masquer la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat. Dans le cadre contraint existant, et par souci d'équité, nous défendons l'examen national et transparent des dossiers par le CNU ainsi que des modalités d'attribution identiques pour tou·te·s. Le SNESUP-FSU défend que le bénéfice de la prime individuelle C3 soit attribué au plus grand nombre d'EC, et a obtenu qu'à terme au moins 45 % en seront bénéficiaires.

NOS ACTIONS AU COURS DE LA PRÉCÉDENTE MANDATURE

Au sein de la section CNU, et par leur investissement dans le bureau de section et dans la CP-CNU, nos élu·e·s ont non seulement respecté leurs engagements tant au niveau de la reconnaissance de toutes les activités des EC que de la prise en compte de la situation individuelle des personnes, mais leur action a été déterminante dans l'évolution du fonctionnement, au niveau de la section comme de la CP-CNU. Ils et elles ont :

- défendu avec force le maintien du quota national de promotions proposées par le CNU ;
- constatant l'inanité d'une grille de notation inadaptée pour le RIPEC et le repyramidage, œuvré pour utiliser au mieux la possibilité de rédiger des avis circonstanciés en direction des établissements ;
- maintenu la mesure obtenue lors de la précédente mandature et consistant à réserver un quota de RIPEC pour les candidatures n'ayant pas été retenues lors de deux sessions consécutives ;
- poursuivi le refus du suivi de carrière, faute d'une définition précise des objectifs, des modalités et de l'allocation de moyens dévolus à cette mission ;
- œuvré plus généralement au maintien du CNU comme instance nationale de gestion de la carrière des EC, en recherchant le dialogue avec les services du ministère comme avec les établissements et leurs représentants.

Par leur action au sein de la CP-CNU et au sein des sections, nos élu·e·s ont joué un rôle moteur dans la défense du CNU et du principe de l'évaluation par les pairs et dans le maintien du contingent national d'avancements de grade attribués par le CNU.

Notre liste présente des candidat·e·s engagé·e·s dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentant une diversité des thématiques des mathématiques appliquées et applications des mathématiques, ainsi qu'une diversité géographique et d'établissements. Elle a fait le choix de viser la parité des candidat·e·s.

NOS CANDIDATES ET CANDIDATS S'ENGAGENT À

Sur le fonctionnement des sections et du CNU :

- porter l'ensemble des propositions susmentionnées ;
- respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU et en partager les bonnes pratiques d'une section à l'autre, dans la continuité de la charte de déontologie votée par le mandat précédent en CP-CNU ; ne pas utiliser sa position d'élu·e à des fins personnelles ;
- envisager tous les sujets concernant les universitaires sans les segmenter par discipline ou type d'établissement.

Sur l'analyse des dossiers et la défense de l'activité des collègues :

- défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière de l'EC : enseignement sous toutes ses formes ; recherche y compris interdisciplinaire ; diffusion des connaissances scientifiques ; activité et responsabilités administratives, électives ; apprécier les activités à l'aune des moyens mis à disposition de l'EC sans prendre comme étalon les dossiers des collègues qui bénéficient des conditions les plus favorables ;
- prendre en considération les conditions particulières d'exercice de toutes les missions des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc) ;
- procéder à une analyse qualitative des dossiers telle que celle promue par la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche scientifique (DORA) et refuser toute grille d'évaluation automatique ;
- conseiller les collègues qui le souhaitent lors de la constitution de leur dossier et les informer à l'issue de la session CNU dans le respect de la confidentialité des débats.

Sur l'amélioration des conditions d'exercice du métier :

- mettre en débat des propositions concrètes pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tenir compte des interruptions de carrières et veiller à la représentation des femmes dans les promotions ;
- veiller à la prise en compte des situations de handicap ou de longue maladie ;
- poursuivre avec force la défense du contingent national de promotions de grade ainsi que le relèvement des quotas de promotions et non leur diminution.

Election CNU 2023

Section 26

Collège A

Liste SNESUP-FSU et sympathisant-es

n° 1	M. DIDIER SMETS (SMETS)	UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE
n° 2	Mme MARIE-LUCE TAUPIN (TAUPIN)	UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE
n° 3	M. FABIEN EMPRIN (EMPRIN)	UNIVERSITE DE REIMS
n° 4	Mme ANNE-LAURE BASDEVANT (BASDEVANT)	SORBONNE UNIVERSITE
n° 5	M. ANTOINE AYACHE (AYACHE)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 6	Mme LAETITIA PAOLI (PAOLI)	UNIVERSITE DE SAINT-ETIENNE (JEAN-MONNET)
n° 7	M. PIERRE-YVES LOUIS (LOUIS)	INSTITUT AGRO DIJON (INSSAAE)
n° 8	Mme AUDE RONDEPIERRE (RONDEPIERRE)	INSA DE TOULOUSE
n° 9	M. ARNAUD LE NY (LE NY)	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL
n° 10	Mme GISELE MOPHOU LOUDJOM (MOPHOU LOUDJOM)	UNIVERSITE DES ANTILLES
n° 11	Mme CAROLE ROSIER (ROSIER)	UNIVERSITE DU LITTORAL
n° 12	M. PASCAL POULLET (POULLET)	UNIVERSITE DES ANTILLES
n° 13	Mme EVA LOCHERBACH (LOCHERBACH)	UNIVERSITE PARIS 1 (PANTHEON SORBONNE)
n° 14	M. JOSEPH NGATCHOU WANDJI (NGATCHOU WANDJI)	ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTÉ PUBLIQUE
n° 15	M. MOHAMED BEN ALAYA (BEN ALAYA)	UNIVERSITE DE ROUEN
n° 16	M. MICHEL CRISTOFOL (CRISTOFOL)	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
n° 17	Mme LALINA COULANGE (COULANGE)	UNIVERSITE DE BORDEAUX
n° 18	M ETIENNE SANDIER (SANDIER)	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL
n° 19	Mme MADALINA OLTEANU (OLTEANU)	UNIVERSITE PARIS DAUPHINE
n° 20	M. JEROME LE ROUSSEAU (LE ROUSSEAU)	UNIVERSITE PARIS 13
n° 21	Mme ANNE GEGOUT (GEGOUT-PETIT)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 22	M. CHARLES DOSSAL (DOSSAL)	INSA TOULOUSE
n° 23	Mme ELISE JANVRESSE (JANVRESSE)	UNIVERSITE D'AMIENS
n° 24	Mme MARIE THERET (THERET)	UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
n° 25	M. VINCENT MILLOT (MILLOT)	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL
n° 26	Mme CLAIRE LACOUR (LACOUR)	UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL
n° 27	M. OLIVIER LEY (LEY)	INSA DE RENNES
n° 28	M. LEO GLANGETAS (GLANGETAS)	UNIVERSITE DE ROUEN
n° 29	Mme CELINE DUVAL (DUVAL)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 30	M. OLIVIER GARET (GARET)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 31	Mme ANNE-LAURE FOUGERES (FOUGERES)	UNIVERSITE LYON 1 (CLAUDE BERNARD)
n° 32	M. MARC QUINCAMPOIX (QUINCAMPOIX)	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (BREST)